

Compte de gestion du comptable

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission n° I		Validation du Vice-Président
séance du 23/05/05	favorable	Le 13/06/05
Bureau		
séance du 2/06/05	favorable	

Il a été vérifié que le receveur a tenu compte de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures au titre de l'exécution du budget 2004 de la C.A.G.B.

Les balances du compte administratif 2004 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et celles du Compte de gestion édités par le Comptable concordent.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la concordance du compte administratif 2004 et du Compte de Gestion 2004.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre : 0

Abstention : 0